

## BUDGET 2023

### L'optimisme est dans notre nature

Dans un contexte économique tendu, marqué par l'explosion des prix de l'énergie, des denrées alimentaires et des matières premières, les investissements et la solidarité demeurent au centre des priorités de la Communauté de communes MACS. En 2023, 32,3 M€ d'investissements sont prévus au service des habitants et du développement du territoire.



## DES INVESTISSEMENTS EN AUGMENTATION

Les investissements prévus entre 2021 et 2026 sont encadrés par un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) conçu avec les 23 communes. Son montant devrait atteindre **115 M€ sur le mandat, un effort significatif permettant la mise en œuvre des engagements posés dans le Projet de territoire.**

En 2023, 32,3 M€ d'investissements sont prévus (versus 20,5 M€ en 2022), ce qui portera à **48 % les dépenses planifiées sur le mandat et réalisés avant fin 2023.** Les principaux vont concerner la voirie, les voies vertes et la mobilité, avec, en nouveauté, la **mise en place de la gratuité du réseau de bus YÉGO.** Le déploiement de la fibre, le développement économique et les travaux d'entretien et de sécurisation du port de Capbreton figurent aussi parmi les principales dépenses.

## DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CONTENUES

Si MACS peut se permettre un tel niveau d'investissement, c'est que la communauté de communes réussit par ailleurs à contenir ses **coûts de fonctionnement, estimés en 2023 à 46,3 M€**, malgré la hausse des charges liée à l'inflation et la forte augmentation des prix des énergies.

Néanmoins, la **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) va augmenter face à la hausse des dépenses liées au traitement et à la collecte des déchets au SITCOM. Cette hausse, qui s'élève à 18 %, va être en grande partie compensée par MACS mais entraînera néanmoins une augmentation de la fiscalité des ménages dans ce domaine.

Les taux de taxe foncière et de la **GEMAPI**, mise en place en 2022 et permettant de financer les travaux importants à réaliser dans les domaines de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (renforcement des digues), resteront constants en 2023.

# COMMENT VONT SE RÉPARTIR



**Nouveaux équipements  
(Pédebert, Tourren, pôle culinaire, pôle arts plastiques)  
et investissements d'entretien des  
bâtiments existants**  
26 %



**Infrastructure  
et mobilité**  
34 %



**Urbanisme et logement**  
2 %



**Développement économique,  
tourisme et port**  
12 %

**32,3 M**  
(tous budgets confondus)

# LES INVESTISSEMENTS EN 2023 ?



**Aide sociale et soutien  
aux investissements  
des communes**

**8 %**



€



**Environnement**

**9 %**

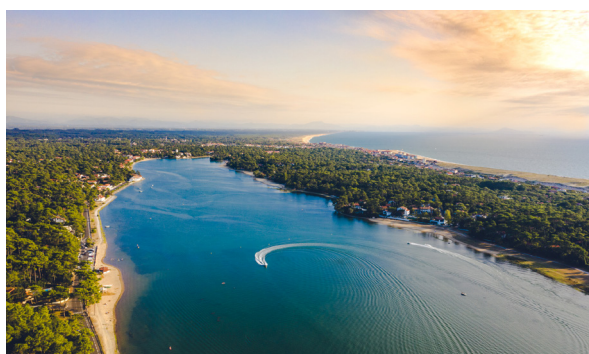
## Les grands projets de 2023

- Mise en place de la gratuité du réseau de bus YÉGO
- Démarrage des travaux du futur pôle arts plastiques
- Entretien du lac d'Hossegor et dragage du bassin portuaire
- Aménagement de nouvelles zones d'activités et de nouveaux espaces de travail pour les entreprises



**Numérique**

**9 %**



# EN 2023, UN SOUTIEN RÉAFFIRMÉ AUX COMMUNES

La révision des bases, actée par la loi de finances, va générer pour MACS une augmentation de ses recettes fiscales, pour l'exercice 2023. Cette marche de manoeuvre va permettre à la communauté de communes de renforcer son soutien aux projets des communes et de renforcer ses services pour tous.

## Quelques exemples

Les modalités de reversement de la **taxe d'aménagement** vont être revues : pour les opérations portant sur les zones d'activités économiques (ZAE), seuls **20% de la taxe seront reversés à MACS** par les communes concernées. Pour mémoire, la communauté de communes, au titre de la compétence qui lui a été transférée en 2017, gère l'ensemble des travaux sur les 30 zones d'activités présentes sur le territoire ainsi que les futurs aménagements.

Un **Fonds d'Investissement Local transition environnementale** va être créé. 600 000 € seront dédiés à soutenir les communes qui souhaitent s'engager pour la préservation de la biodiversité, sensibiliser les habitants, encourager de bonnes pratiques, etc.

L'enveloppe dédiée aux **travaux de pérennité sur les zones d'activités économiques** va être triplée pour atteindre 1,2 M€ par an.

# UNE VOLONTÉ DE REDISTRIBUER DES RESSOURCES AUX HABITANTS

## Quelques actions phares

La **gratuité du réseau de bus YÉGO** va être proposée pour faciliter la mobilité de tous et développer l'usage de modes de déplacements plus vertueux. **Le transport à la demande dans les zones non desservies par YÉGO va se développer**, des améliorations vont être également apportées aux arrêts de bus, pour **permettre aux personnes combinant le vélo et le bus de se garer facilement** à proximité de certains arrêts. Par ailleurs, à Saint-Vincent-de-Tyrosse, des études sont lancées pour réaménager la zone de la gare en pôle multimodal pour faciliter le passage d'un mode de transport à un autre (vélo ou voiture, bus, train).

**200 000 € vont être ajoutés à l'action sociale**, en soutien des services d'aide et d'accompagnement à domicile du CIAS proposés aux publics les plus vulnérables. Comme partout en France, les besoins sont importants dans ce domaine pour améliorer la qualité du service et la qualité de vie au travail.

**Dans le domaine de la culture, c'est un soutien de près de 895 000 € qui va être apporté au Conservatoire des Landes**, permettant aux familles de bénéficier d'un prix moyen de 283€ pour les frais d'inscription, sachant que le coût moyen d'un élève est estimé à 2 551 € par an.

CONTACT PRESSE  
Service Communication  
05 58 77 58 83  
[service.communication@cc-macs.org](mailto:service.communication@cc-macs.org)

